

Responsabilité des institutions financières internationales de garantir une participation efficace et significative, ainsi que l'obligation de rendre des comptes au sein de leurs investissements, et de promouvoir un environnement favorable aux libertés d'expression, de réunion et d'association

Au cours des dernières années, les institutions financières internationales, notamment le Groupe de la Banque mondiale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, et d'autres banques de développement régional et d'investissement, ont de plus en plus souligné l'importance de la participation, de la bonne gouvernance et de l'obligation de rendre des comptes dans le domaine du développement. Comme l'ont noté tant les experts des droits humains que ceux du développement, le respect envers les droits humains à la liberté d'expression, de réunion et d'association est essentiel à l'instauration d'un développement participatif, durable et responsable.¹

Dans de nombreux pays où investissent les institutions financières internationales (IFI), ces droits sont la cible d'attaques, depuis la répression violente de manifestations et la criminalisation de la parole, jusqu'à l'arrestation et la détention arbitraires de défenseurs des droits humains, ainsi qu'aux restrictions imposées aux organisations de la société civile.² Selon Global Witness, 2015 fut la pire année jamais enregistrée en termes de défenseurs des terres et de l'environnement tués avec 185 morts dans 16 pays.³ Cet environnement de violence, d'intimidation et de fermeture de l'espace dont dispose la société civile rend une véritable participation publique au développement pratiquement impossible. Il augmente également de façon importante le risque que les activités financées par les IFI contribuent aux violations des droits humains ou les exacerbent.⁴

Dans toutes leurs activités, les IFI devraient faire tout ce qui est en leur pouvoir pour favoriser un environnement permettant la participation du public, dans lequel les personnes sont habilitées à participer à l'élaboration de leur propres programmes de développement et à exiger des comptes à leurs gouvernements, aux bailleurs de fonds, aux entreprises et autres acteurs. Les IFI devraient également s'assurer que leurs activités ne causent pas de violations des droits humains, ni ne contribuent à ces violations, notamment en prenant les mesures nécessaires pour identifier et prendre en compte les risques relatifs aux droits humains dans toutes leurs activités.

Nous, soussignés, appelons toutes les institutions financières internationales à s'assurer que les activités qu'elles financent respectent les droits humains, qu'il existe des espaces permettant la participation du public au développement des projets des IFI, et que les personnes puissent réclamer des comptes aux

¹ Daniel Kaufmann, « Human Rights, Governance, and Development: An empirical perspective », dans World Bank Institute, Development Outreach, octobre 2006, <http://siteresources.worldbank.org/EXTSITETOOLS/Resources/KaufmannDevtOutreach.pdf>, pp. 15- 20 ; Hans-Otto Sano, « Development and Human Rights: The Necessary, but Partial Integration of Human Rights and Development », Human Rights Quarterly, vol. 22.3 (2000), pp. 734-52.

² Amnesty International, « The State of the World's Human Rights 2015/2016 », 2016, <https://www.amnesty.org/en/latest/research/2016/02/annual-report-201516/> ; Civicus, « State of Civil Society Report 2016, » June 2016, <http://www.civicus.org/images/documents/SOCS2016/summaries/SoCS-full-review.pdf>

³ Global Witness, « On Dangerous Ground » June 2016, <https://www.globalwitness.org/en/reports/dangerous-ground/?gclid=CLrJ3-SF480CFUZbghodNDAAWQ>.

⁴ Human Rights Watch, « At Your Own Risk: Reprisals Against Critics of World Bank Group Projects », 22 juin 2015, <https://www.hrw.org/report/2015/06/22/your-own-risk/reprisals-against-critics-world-bank-group-projects> (« 'À vos propres risques' : Représailles contre les détracteurs des projets du Groupe de la Banque Mondiale », résumé et recommandations clés en français, https://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/worldbank0615frsumandrecs_4up.pdf); Oxfam International, « The Suffering of Others: The human cost of the International Finance Corporation's lending through financial intermediaries », https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file_attachments/ib-suffering-of-others-international-finance-corporation-020415-en.pdf.

IFI sans courir de risques pour leur sécurité. Nous appelons les IFI à soutenir activement la réalisation des droits à la liberté d'expression, de réunion et d'association, et les droits humains liés, notamment les droits économiques, sociaux et culturels, dans toutes leurs activités.

Nous encourageons également les gouvernements actionnaires à soutenir activement ces réformes dans chaque institution financière internationale dont ils sont membres.

Nous appelons les institutions financières internationales à :

1. Dans le cadre d'un engagement au niveau du pays et du projet, analyser systématiquement le contexte en matière de libertés d'expression, de réunion et d'association, et du respect d'autres droits humains essentiels pour le développement, ainsi que les implications pour l'efficacité de développement et les résultats de projet. Intégrer cette analyse dans les stratégies de développement du pays et dans la conception de projet, notamment en identifiant les actions et les mesures qui seront entreprises par l'IFI et par le client pour traiter tout risque éventuel.
2. Développer et institutionnaliser des méthodes créatives pour permettre aux personnes, notamment les groupes marginalisés et discriminés, de participer librement aux initiatives de développement proposées financées par une IFI susceptibles de les affecter ou bien qui pourraient leur être bénéfiques, sans risques de représailles.
3. Analyser systématiquement et prendre des mesures pour atténuer les risques liés à un projet en matière de libertés d'expression, de réunion et d'association, et autres droits humains, y compris les droits économiques, sociaux et culturels.
4. Mettre en place des politiques garantissant que les investissements en matière de technologie de l'information et de la communication ne sont pas utilisés pour limiter la liberté d'expression ou enfreindre les obligations internationales sur les droits à la vie privée.
5. Dès les premiers stades de conception de projet jusqu'après l'achèvement du projet, prendre toutes les mesures nécessaires pour atténuer les risques de toutes les formes de menaces, attaques ou représailles à l'encontre des membres de la communauté, travailleurs, activistes, journalistes, défenseurs des droits humains et organisations de la société civile pour leur participation à la conception du projet, pour avoir critiqué ou s'être opposés à un projet ou de tout autre façon s'être exprimés (ou avoir été perçus comme s'étant exprimés) contre un projet. Ces mesures devraient prévoir d'intégrer des clauses empêchant les représailles dans les accords de prêts et d'élaborer un système de réaction urgente afin de répondre aux menaces à l'encontre de détracteurs du projet.
6. Souligner systématiquement l'importance des droits à la liberté d'expression, de réunion et d'association pour un développement participatif, durable et responsable dans le dialogue avec tous les niveaux de gouvernement et dans les publications pertinentes des IFI. Face à des propositions qui réduiraient les protections de ces droits, souligner auprès des gouvernements les conséquences négatives que de telles propositions auraient sur l'efficacité du développement et sur les activités des IFI dans le pays.
7. En ce qui concerne les mécanismes de conformité et de responsabilisation : mettre en place des mesures pour protéger le droit des personnes à un recours, notamment le droit à aborder librement et à pleinement participer aux processus de mécanisme de responsabilisation des IFI ;

garantir que les communautés susceptibles d'être affectées par un projet sont informées des mécanismes de responsabilisation et de réclamation et se sentent en sécurité pour les aborder ; octroyer aux mécanismes de responsabilisation les outils et le pouvoir permettant de répondre à des situations dans lesquelles des plaignants font l'objet de représailles après avoir participé, ou tenté d'utiliser, un processus de mécanisme de responsabilisation ; et s'assurer que les enquêtes de conformité examinent également tout cas de représailles pour une opposition au projet et/ou une participation au processus de mécanisme.

Signataires:

1. 11.11.11. - Coalition of the Flemish North-South Movement, Belgium
2. A Toda Voz, A.C., Mexico
3. Accountability Counsel, United States
4. ActionAid USA, United States
5. Actions pour les Droits, l'Environnement et la Vie, Democratic Republic of Congo
6. African Law Foundation (AFRILAW), Nigeria
7. African Resources Watch (AFREWATCH), Democratic Republic of Congo
8. Al-Noor Universal Foundation, Iraq
9. Alternative ASEAN Network on Burma, Thailand
10. Alyansa Tigil Mina (ATM), Philippines
11. Amazon Watch, United States
12. American Jewish World Service, United States
13. Amnesty International, United Kingdom
14. Anticorruption Business Council of the Kyrgyz Republic, Kyrgyz Republic
15. Arabic Water Forum, Morocco
16. Article 19, United Kingdom
17. Asia Indigenous Peoples Pact, Regional
18. Asian Forum for Human Rights and Development (FORUM – Asia), Thailand
19. Asociación Interamericana para la Defensa del Ambiente, Regional
20. Assembly of AL-Inbithaq for Development & Economic Development, Iraq
21. Association for Promotion Sustainable Development, India
22. Association of Human Rights Defenders and Promoters- HRDP, Myanmar
23. ASEAN Parliamentarians for Human Rights, Regional
24. Atgaja, Lithuania
25. Bank Information Center, United States
26. BankTrack, Netherlands
27. Bankwatch Romania, Romania
28. Bantay Kita-Publish What You Pay, Philippines
29. Both ENDS, Netherlands
30. Bretton Woods Project, United Kingdom
31. Buliisa Initiative for Rural Development Organisation (BIRUDO), Uganda
32. Business and Human Rights Resource Center, International
33. Business and Welfare Initiatives Ltd., Bangladesh
34. CEE Bankwatch, Czech Republic
35. Center for Bangladesh Studies, Bangladesh
36. Center for Ecology and Sustainable Development, Serbia
37. Center for Environmental Information and Education, Bulgaria
38. Center for International Environmental Law, United States
39. Center for Studies and Economic Media, Yemen

40. Centre for Research on Multinational Corporations - SOMO, Netherlands
41. Centre for Transport and Energy, Czech Republic
42. Centro Mexicano de Derecho Ambiental, A.C., Mexico
43. Citizens for Justice, Malawi
44. CIVICUS, International
45. Columban Center for Advocacy and Outreach, United States
46. Columbia Law School Human Rights Clinic, United States
47. Commercial Media Center, Iraq
48. Conectas Direitos Humanos, Brazil
49. Conseil régional des organisations non gouvernementales de développement, Democratic Republic of Congo
50. Cotton Campaign, International
51. Counter Balance, Czech Republic
52. Crude Accountability, United States
53. Derechos Humanos y Medio Ambiente, Peru
54. Due Process of Law Foundation, International
55. EarthRights International, International
56. EcoLur Informational NGO, Armenia
57. Eco – sense, Macedonia
58. Egyptian Center of Civil and Legislative Reform, Egypt
59. Egyptian Center for Economic and Social Rights, Egypt
60. Empower India, India
61. Equitable Cambodia, Cambodia
62. Estonian Green Movement, Estonia
63. European Center for Not-for-Profit-Law, Hungary
64. Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme, International
65. For the Earth (Ze Zemiata), Bulgaria
66. Forest Peoples Programme, International
67. Foro Ciudadano de Participación por la Justicia y los Derechos Humanos (FOCO), Argentina
68. Forum of Dialogue and Partnership for Development, Egypt
69. Foundation for the Conservation of the Earth, Nigeria
70. Foundation for Environmental Rights, Advocacy and Development (FENRAD), Nigeria
71. Friends of the Earth – CEPA, Slovakia
72. Friends of the Earth U.S., United States
73. Front Line Defenders, Regional
74. Fundación Ambiente y Recursos Naturales, Argentina
75. Fundacion MaderaVerde, Honduras
76. Fundar, Centro de Análisis e Investigación, Mexico
77. FUNDEPS, Argentina
78. Gender Action, United States
79. Governance and Social Accountability Tunisia, Tunisia
80. Greater Active Reconstruction & Justice Action Network-Nepal, Nepal
81. Green Action (Zelena Akcija), Croatia
82. Green Alternative, Georgia
83. Greenpeace, Global
84. Guatemala Human Rights Commission, United States
85. Habi Center for Environmental Rights, Egypt
86. Hann Baykeeper Waterkeeper Alliance, Senegal
87. Heinrich Böll Stiftung, Germany

88. Hnuti DUHA, Czech Republic
89. Human Rights Watch, United States
90. Inclusive Development International, United States
91. Indigenous Women League Nepal, Nepal
92. International Accountability Project, International
93. International Labor Rights Forum, International
94. International Rivers, International
95. Inspirator Muda Nusantara, Indonesia
96. Institut de Recherche en Droits Humains (IRDH), Democratic Republic of Congo
97. ITDP, Mexico
98. Jamaa Resource Initiatives, Kenya
99. Jewish World Watch, United States
100. JONCTION, Senegal
101. Just Associates (JASS), International
102. Kalipunan ng Mga Katutubong Mamamayan ng Pilipinas (KATRIBU), Philippines
103. Khpal Kore organization(KKO), Pakistan
104. Krityan and UNESCO Club Jamshedpur, India
105. Latvian Green Movement, Latvia
106. L'Observatoire d'Etudes et d'Appui à la Responsabilité Sociale et Environnementale, Democratic Republic of Congo
107. Livelihood and Environment Ghana (LEG), Ghana
108. Lumière Synergie pour le développement, Senegal
109. Maison de Mines du Kivu, Democratic Republic of Congo
110. Maryknoll Office for Global Concerns, United States
111. Naga Peoples Movement for Human Rights (NPMHR), Nagaland / India
112. Narasha Community Development Group, Kenya
113. National Ecological Centre of Ukraine, Ukraine
114. National Society of Conservationists – Friends of the Earth Hungary
115. Network in Solidarity with the People of Guatemala (NISGUA)
116. NGO Forum on ADB, Philippines
117. Observatoire Gouvernance et Paix, Democratic Republic of Congo
118. Oil Workers' Rights Protection Organization Public Union, Azerbaijan
119. Ong croissance saine environnement, Gabon
120. Ong hadassa, Gabon
121. Organic Consumers Association, Mexico
122. Oxfam International, United Kingdom
123. OT Watch, Mongolia
124. Participatory Research Action Network, Bangladesh
125. Phenix Center Jordan, Jordan
126. Polish Green Network Poland
127. Press Freedom Advocacy Association, Iraq
128. Project on Organizing, Development, Education and Research (PODER), Regional
129. Protection International, Belgium
130. Proyecto Tarahumara Sustentable, Mexico
131. Radanar Ayar Rural Development Association, Myanmar
132. Regeneration International, Mexico
133. Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO), Senegal
134. Réseau Camerounais des Organisations des Droits de l'Homme, Cameroon
135. Réseau sénégal des défenseurs des Droits humains (RSDD), Senegal

136. Responsible Sourcing Network, United States
137. Robert F. Kennedy Human Rights, United States
138. Sakhalin Environmental Watch, Russia
139. Sawit Watch, Indonesia
140. Seeds - India, India
141. Sisters of Mercy of the Americas' Institute Justice Team, International
142. Social Justice Connection, Canada
143. Sursiendo, Comunicación y Cultura Digital, Mexico
144. Sustainable Development Foundation, Thailand
145. TAKKOM JERRY Polyvalence Culturelle et Environnementale, Senegal
146. The Gate of Culture and Development, Morocco
147. Tunisian Association of Transparency in Energy and Mines (ATTEM), Tunisia
148. Uganda Land Alliance, Uganda
149. Urgewald, Germany
150. Uzbek German Forum for Human Rights, Germany
151. Youth Federation of Indigenous Nationalities Nepal, Nepal
152. Walk Free, International
153. Zo Indigenous Forum Mizoram, India